
PROJET DE DELIBERATION

4^{ème} OBJET : DECISION A PRENDRE CONCERNANT LES POINTS FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'ENODIA DU 28 JUIN 2022.

LE CONSEIL,

Vu les articles L1523-12, L1523-13 et L1523-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu la lettre du 25 mai 2023 par laquelle Enodia - ayant son siège social rue Louvrex 95 à 4000 Liège, nous informe qu'elle tiendra une Assemblée générale ordinaire le 28 juin 2023 au cours de laquelle les délégués des associés auront, notamment, à se prononcer sur les points suivants :

1. Approbation du rapport annuel de gestion du Conseil d'administration - exercice 2022 (comptes annuels statutaires) (Annexe 1);
2. Approbation du rapport annuel de gestion du Conseil d'administration - exercice 2022 (comptes annuels consolidés) (Annexe 2);
3. Prise d'acte des rapports du Commissaire sur les comptes annuels et comptes consolidés de l'exercice 2022 (Annexe 3 & 4);
4. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 (Annexe 5);
5. Approbation des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 (Annexe 6);
6. Approbation de la proposition d'affectation du résultat (Annexe 7);
7. Approbation du rapport spécifique sur les prises de participation prévu à l'article L1512-5 C.D.L.D. (Annexe 8);
8. Approbation du rapport de rémunération 2022 du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L6421-1 du C.D.L.D. (Annexe 9);
9. Décharge aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2022 - (Annexe 10);
10. Décharge au Commissaire (RSM Inter-Audit et LIBRA Audit & Assurance) pour sa mission de contrôle de l'exercice 2022 (Annexe 11);
11. Pouvoirs - (Annexe 12).

Attendu que les points précités ont fait l'objet d'une présentation en commission communale des affaires générales le **21 juin 2022**;

D E C I D E,

1. d'approuver
 - le point 1 de l'ordre du jour, à savoir :

Approbation du rapport annuel de gestion du Conseil d'administration - exercice 2022 (comptes annuels statutaires) (Annexe 1);

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 2 de l'ordre du jour, à savoir :

Approbation du rapport annuel de gestion du Conseil d'administration - exercice 2022 (comptes annuels consolidés) (Annexe 2);

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 3 de l'ordre du jour, à savoir :

Prise d'acte des rapports du Commissaire sur les comptes annuels et comptes consolidés de l'exercice 2022 (Annexe 3 & 4);

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 4 de l'ordre du jour, à savoir :

Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 (Annexe 5);

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 5 de l'ordre du jour, à savoir :

Approbation des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 (Annexe 6);

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 6 de l'ordre du jour, à savoir :

Approbation de la proposition d'affectation du résultat (Annexe 7);

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 7 de l'ordre du jour, à savoir :

Approbation du rapport spécifique sur les prises de participation prévu à l'article L1512-5 C.D.L.D. (Annexe 8)

Par voix "pour" et abstentions,

- le poin 8 de l'ordre du jour, à savoir :

Approbation du rapport de rémunération 2022 du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L6421-1 du C.D.L.D. (Annexe 9);

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 9 de l'ordre du jour, à savoir :

Décharge aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2022 - (Annexe 10);

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 10 de l'ordre du jour, à savoir :

Décharge au Commissaire (RSM Inter-Audit et LIBRAudit & Assurance) pour sa mission de contrôle de l'exercice 2022 (Annexe 11);

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 11 de l'ordre du jour, à savoir :

Pouvoirs - (Annexe 12).

Par voix "pour" et abstentions,

2. de donner mandat impératif aux délégués de la commune de Flémalle d'émettre un vote positif sur les points repris ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à l'intercommunale susdite pour disposition.

! Attention !

Ce projet de délibération est un document préparatoire ayant pour vocation de permettre aux membres du Conseil communal d'examiner les décisions soumises à leur approbation. Ce document est susceptible d'être modifié et n'a pas encore été adopté par l'autorité communale.

Note de synthèse explicative

Le calendrier des assemblées générales d'intercommunales relatives aux comptes et rapports d'activités 2022 s'étale sur l'ensemble du mois de juin de sorte que certaines se tenaient avant notre séance d'aujourd'hui et d'autres après.

Les premières ayant fait l'objet d'un débat lors de notre dernière réunion, il nous appartient ce soir de nous prononcer sur les points inscrits à l'ordre du jour des assemblées qui doivent encore se tenir d'ici le 30 juin, à savoir Ecetia, Enodia, la SPI, Interseniors, l'AIDE, Intradel, l'immobilière publique, le CHR et le CHBA. Comme d'habitude en cette matière, la commission des affaires générale a eu l'occasion d'examiner l'ensemble de ces documents avec l'aide de nos différents représentants dans ces structures, de sorte qu'il ne me semble pas nécessaire de répéter l'exercice ce soir. Néanmoins, si l'un ou l'autre membre de l'assemblée souhaite s'exprimer à ce sujet, je lui céderai volontiers la parole avant de procéder au vote sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de ces intercommunales.